



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Médiator

Question écrite n° 4757

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dispositif d'indemnisation des victimes du benfluorex prévu dans l'article 22 du projet de loi de finances rectificatives pour 2011. En effet, les responsables de la Fédération nationale des accidentés du travail et du handicap ont formulé des observations sur l'article précité ainsi que des propositions de modifications de manière à permettre une véritable réparation pour l'ensemble des victimes dans un délai d'indemnisation raccourci. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites elle entend réserver aux observations et propositions exprimées par les responsables de la FNATH.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4757

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5049

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)